

F051 Valorisation de la Seine

Promotion

Périmètre

EPT Grand-Orly Seine Bièvre
Linéaire de Seine

Exigence

Exigence 4 : S'affirmer comme un territoire métropolitain incontournable

Objectifs

La Seine et ses berges sont des marqueurs identitaires du territoire, et au-delà, un axe fluvial d'envergure métropolitaine et nationale. Sa particularité au sein du territoire de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre est de revêtir une multiplicité de paysages et fonctions complémentaires : elle est tour à tour habitée, travaillée, animée, valorisée, préservée, circulée. La Seine est aussi un atout incontournable pour ce territoire, offrant à ses habitants un espace de respiration favorable au lien social. Les épisodes de canicule des derniers étés ne font que confirmer la nécessité de bénéficier de réels îlots de fraîcheurs en zone urbaine dense.

Il est donc nécessaire de mieux intégrer le fleuve dans la ville et de permettre aux habitants de se le réapproprier. Ceci concourra à répondre aux objectifs de :

- amélioration de la qualité de vie des habitants en augmentant l'offre de nature et de loisirs ;
- compensation de la densification urbaine et humaine à l'œuvre et multiplication des perspectives vers l'eau ;
- préservation d'îlots de fraîcheur, de la biodiversité et des corridors écologiques ;
- renouvellement de l'image du territoire ;
- valorisation du grand paysage et des éléments patrimoniaux et identitaires en lien avec le fleuve ;
- atténuation des effets de coupure en créant de nouvelles continuités entre les territoires ;
- création de lien social entre les habitants et implication les acteurs et forces vives du territoire.

Description de l'action

La multifonctionnalité de la Seine au bénéfice de tous

Les usages de la Seine sont diversifiés. L'objectif premier est de structurer la cohérence globale à l'échelle de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre, sachant que certains objectifs peuvent parfois représenter un conflit d'usage par endroits :

- développer un tourisme alternatif et offrir de nouveaux lieux aménagés de loisirs aux habitants, notamment par un réaménagement des berges de Seine ;
- favoriser le développement de la biodiversité par une action sur l'amélioration de la qualité de l'eau en Seine ;
- utiliser l'axe Seine comme catalyseur de développement économique ;
- faire de la Seine un levier pour développer les transports durables et optimiser les infrastructures actuelles en termes de logistique et de mobilités ;
- intégrer la résilience dans les politiques publiques pour prévenir au maximum le risque inondation et gérer efficacement les épisodes de crues ;
- permettre les franchissements de Seine dans le respect des tissus urbains existants ;
- multiplier les espaces récréatifs, événementiels et participatifs ;
- créer des sites de baignade en Seine.

L'accompagnement de la baignade en Seine au bénéfice des habitants

Le projet des Jeux olympiques et paralympiques de 2024 ambitionne que les épreuves de triathlon et de nage libre se tiennent en Seine à Paris et que l'héritage de cette manifestation bénéficie à la population francilienne par une baignabilité retrouvée dans ses cours d'eau. Dans ce contexte, rendre plusieurs sites de la Marne et de la Seine à la baignade est un objectif partagé par de nombreuses collectivités, dont l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre, afin d'offrir des lieux aménagés de loisir destinés à tous les franciliens.

À la suite d'un appel à manifestation d'intérêt pour l'identification de sites de baignade, le comité de pilotage « qualité de l'eau et baignade en Marne et en Seine » co-présidé par le Préfet de Région et la maire de Paris a retenu 23 sites de baignade en Marne et en Seine, dont 7 sur le territoire de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre :

- Ivry-sur-Seine / Vitry-sur-Seine : la grève d'Ivry-Vitry ;
- Vitry-sur-Seine : Port à l'Anglais, quai Jules-Guesde ;
- Choisy-le-Roi : quai des Gondoles / Parc Interdépartemental des sports ;
- Orly : Chemin de Halage ;
- Villeneuve-le-Roi : quai de Halage ;
- Villeneuve-Saint-Georges : berge Sud confluence Yerres et Seine (ou Place Mouliérat) ;
- Viry-Chatillon : port de Chatillon.

Le comité de pilotage a proposé un plan d'actions, matérialisé dans le cadre d'un protocole d'engagement, visant l'objectif collectif et ambitieux d'obtenir à horizon 2024 une qualité d'eau satisfaisante. En parallèle, à l'échelle du territoire, un travail devra être mené pour la priorisation et la planification de l'aménagement d'un ou plusieurs de ces sept sites de baignade.

L'EPT Grand-Orly Seine Bièvre travaille à ce projet avec les départements du Val-de-Marne et l'Essonne, ainsi que les communes et partenaires.

L'activation des berges de Seine au bénéfice des habitants

En attendant l'ouverture de sites de baignade en Seine, l'EPT participe également à la réflexion autour de l'animation des berges de Seine. A ce titre, dès 2020, l'Etablissement public d'aménagement Orly-Rungis Seine Amont (EPA ORSA), associé de l'EPT, du Conseil départemental du Val-de-Marne et du Conseil départemental du tourisme et des loisirs du Val-de-Marne, élaborera un appel à manifestation d'intérêt pour que les berges de Seine puissent bénéficier d'animations durant l'été. L'élaboration d'un « graphisme Seine » et d'une signalétique correspondante seront également proposés afin que les habitants puissent s'approprier plus facilement le linéaire des berges de Seine. L'objectif de cette année de transition est de permettre d'acter une gouvernance pérenne sur ce sujet.

En parallèle, l'EPT assure son rôle d'ensemblier et le lien avec les communes Essonniennes du territoire de l'EPT ainsi qu'avec le département de l'Essonne sera également tissé.

Le développement d'une gouvernance supra EPT partenariale

L'axe Seine est un axe national, si la partie aval est très bien structurée, la partie amont l'est moins à ce jour. Afin de développer la vision de la Seine portée par l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre en articulation avec les autres territoires et partenaires institutionnels concernés par la Seine, le développement d'un espace de dialogue identifié entre les différents partenaires est nécessaire.

Pilotage

L'EPT Grand Orly Seine Bièvre est lanceur de la réflexion avec les communes

Pour l'année 2019 et 2020, l'EPA ORSA réalise également un travail d'animation des berges de Seine. La gouvernance de ce projet évoluera donc au fur et à mesure de son évolution dans le temps.

Partenaires

Départementaux de l'Essonne et du Val-de-Marne

Etat / Préfecture de Région

Métropole du Grand Paris

Mairie de Paris

Conseil en architecture, urbanisme et environnement de l'Essonne et du Val-de-Marne

Conseils Départementaux du Tourisme et du loisirs

Etablissement public d'aménagement Orly-Rungis Seine Amont (EPA ORSA),

Cluster Eau Milieu Sol

Agence de l'Eau

Voies navigables de France (VNF)
HAROPA
Région Ile-de-France
Communes et collectivités limitrophes

Temporalité

Court terme : structuration de la cohérence globale à l'échelle de l'EPT
Moyen terme : objectif d'ouverture d'un premier site de baignade, consolidation d'une organisation de gouvernance supra EPT

Action en lien